Fichier de renseignements personnels

Fichier de renseignements personnels

1. NOM DU FICHIER

Fichier des requêtes dans Utima2

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU FICHIER

Le logiciel Ultima2 est utilisé pour la gestion électronique des documents à l'Assemblée nationale. Le fichier Ultima2 - Requêtes comprend les demandes d'information et de recherche (requêtes) répondues par le personnel du Service de la référence depuis le 1^{er} avril 2018. Pour chaque requête, on trouve les renseignements d'identité du demandeur (nom, catégorie d'usager, coordonnées) ainsi que l'identification de la personne répondante.

	ignements d'identité du demandeur sonne répondante.	(nom, ca	tégorie d'usager, coordonnées) ainsi que l'identification de	
3. Ca	régorie(s) de personnes concernées	PAR LES R	ENSEIGNEMENTS DU FICHIER	
lieute	ır personnel, membres de la Tribune nant-gouverneur, anciens parlemen	de la pre taires, pe	onnés individuels de la Bibliothèque: députés et membres esse, personnes désignées et leur personnel, bureau du rsonnel du Conseil exécutif; Abonnés collectifs s (grand public, visiteurs, professionnels, etc.)	
\boxtimes	Le personnel			
	Une autre catégorie de personne	es (les visi	iteurs et les fournisseurs)	
4. C A	régorie(s) de renseignements conte	NU(S) DAN	NS LE FICHIER	
A) Ins	crivez, à partir de la liste ci-dessous	(en B), la	catégorie principale de renseignements versés au fichier :	
Identi	té			
	iquez si ce fichier contient aussi les dappropriées) :	catégories	s de renseignements mentionnés ci-dessous (Cochez les	
\boxtimes	Identité		Gestion du personnel	
	Socio-économiques		Familiaux	
	Médicaux	\boxtimes	Travail	
	Financiers		Scolaire	
\boxtimes	Autre (précisez) : Demandes d'in	formation	n et de recherche/réponse aux demandes	
5. Pro	OVENANCE DES RENSEIGNEMENTS			
(Coch	ez les cases appropriées) :			
\boxtimes	La personne concernée		Un autre organisme public	
\boxtimes	Un membre du personnel		Un organisme privé	
	Une autre personne physique			
	Autre (précisez) :			
6. FIN	S POUR LESQUELLES CES RENSEIGNEMEN	ITS SONT C	ONSERVÉS	
	Application d'une loi (précisez) : Loi sur l'Assemblée nationale			
	Application d'un règlement (précisez) :			
	Application d'un programme (précisez) : Politique de référence et d'accès aux collections			
\boxtimes	Pour la gestion interne de l'Assemblée nationale (précisez) : Gestion du suivi des demandes de			
référe	ence; analyse des processus de trava	il du pers	onnel du Service de la référence	
\boxtimes			ques relatives aux demandes d'information et de recherche	
			e temps de réponse). Des données statistiques sur les analyse des processus de travail du personnel de référence	
\boxtimes	Autre(s) (précisez) : Gestionnaire	e de conn	aissances - Permet d'accéder aux réponses fournies aux	

7. CATÉGORIES DE PERSONNES AYANT ACCÈS AU FICHIER DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

a) Indiquez par unité administrative si toute l'unité administrative a accès au fichier

sur le même sujet.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

demandes de référence et de réutiliser et actualiser leur contenu pour répondre à des demandes ultérieures

Fichier de renseignements personnels

b) Indiquez par corps d'emploi ou fonction(s) si une partie seulement de l'unité y a accès

Utilisateurs principaux: 5 bibliotechniciennes, 8 bibliothécaires, 2 agents de bureau, 1 archiviste, et personne responsable de la Gestion électronique des documents

Utilisateurs occasionnels: 1 cadre (directeur et adjoint de la directrice de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale); 1 archiviste et 5 bibliotechniciennes, peronnel du service des archives et de la numérisation

8. Mode	DE GESTION DU FICHIER			
	Manuel			
\boxtimes	Informatique			
9. Durée	GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS :			
(05460) 2 ans (suppression des données nominatives)				
10. UNIT	É(S) ADMINISTRATIVE(S) RESPONSABLE(S) DE LA GESTION DU FICHIER			
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale				
11. MES	URES DE SÉCURITÉ PRISES POUR ASSURER LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS			
\boxtimes	Environnement sécurisé			
\boxtimes	Accès sécurisé (contrôle d'accès)			
	Journalisation			
	Destruction sécuritaire			
	Mesure de contrôle			
	Autre(s) (précisez) :			

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC 2